

La Côte-Saint-André

Bulletin d'informations - n° 19 - Mars 2013



sommaire

| | |
|---------------------------------|------|
| Le PLU | P. 2 |
| Édito | P. 3 |
| Les travaux de la commune | P. 4 |
| Le Budget | P. 5 |

| | |
|---|--------|
| Dossier : Les associations | P. 6-7 |
| Le Centre Communal d'Action Sociale | P. 8-9 |
| Tribune Libre | P. 10 |
| État civil - Bloc notes | P. 11 |
| Agenda | P. 12 |

Le PLU

Le projet de Plan Local d'Urbanisme pour la commune a été arrêté par le conseil municipal dans sa séance du 10 décembre 2012 après 2 années de travaux ponctués de 3 réunions publiques.

La consultation des personnes publiques associées (Préfet, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers...) réalisée durant le 1^{er} trimestre 2013 est achevée.

S'ouvre maintenant la période cruciale de l'enquête publique. C'est l'occasion pour vous de donner votre avis sur le Plan Local d'Urbanisme avec son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) auprès du commissaire enquêteur.

Outre le Plan Local d'Urbanisme, ce sont les dossiers de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.), du schéma de gestion des eaux pluviales et le zonage d'assainissement qui sont soumis à l'enquête publique.

En effet, conformément à la charte de l'environnement inscrite dans la constitution française depuis 2005, toute personne a le droit d'accéder aux documents détenus par l'administration et de participer à l'élaboration des décisions publiques. Il n'est plus besoin de présenter le P.L.U qui a fait l'objet d'une insertion dans le numéro précédent. Sauf pour rappeler qu'il permet à vos élus d'exprimer un projet fort pour la commune :

- Réunir la ville historique et les quartiers Sud en développant un secteur intermédiaire au lieu-dit Allivet et Bouvain et en intensifiant l'urbanité et la mixité des fonctions urbaines des avenues Berlioz et Charles de Gaulle ;
- Augmenter l'offre d'équipements de loisirs et de détente dans l'espace préférentiel de développement ;
- Anticiper les besoins futurs de la population et favoriser le renouvellement urbain ;
- Préserver les milieux naturels et agricoles en limitant la consommation d'espace ;
- Renforcer la fonction économique des zones d'activité en permettant la possibilité aux entreprises de s'étendre ;
- Améliorer l'attractivité touristique de la ville en s'appuyant sur les éléments majeurs de son patrimoine.

- En complément de cette démarche volontaire, et consciente de son important patrimoine, la municipalité a souhaité mettre à l'étude une A.V.A.P. dans un souci de conservation et de développement du patrimoine local.

Le dossier présenté développe les enjeux patrimoniaux et environnementaux, accompagnés d'informations détaillées sur les éléments constitutifs de notre patrimoine.

- La gestion des eaux pluviales est de compétence communale. En parallèle avec le P.L.U. la commune doit prendre en considération le risque d'inondation par les eaux de ruissellement présent dans les quartiers actuels et futurs. L'étude présentée vise à étudier ce risque et à établir un zonage pour la gestion des eaux pluviales.

La notice définit par exemple le dimensionnement et le positionnement des ouvrages hydrauliques nécessaires pour contenir ces eaux de ruissellement et assurer la sécurité des habitations.

- Le zonage d'assainissement doit être compatible avec le document d'urbanisme. C'est une disposition législative ayant pour objectif de préserver les milieux récepteurs des eaux rési-

duelles urbaines. L'étude de zonage d'assainissement permet de choisir le mode d'assainissement le plus adapté au secteur d'habitat concerné.

En fonction de la nature du sol, de la proximité ou non d'un réseau public. Le document présenté à l'enquête publique est élaboré sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers qui a compétence en matière d'assainissement des eaux usées.

L'enquête publique se déroulera du 26 avril au 30 mai en mairie. Elle est conduite par un commissaire enquêteur indépendant. Celui-ci assurera des permanences pour recueillir vos remarques les :

| | |
|----------------|---|
| - mardi 7/05 | 13 h 30 à 16 h 30 |
| - Lundi 13/05 | 13 h 30 à 16 h 30 |
| - Samedi 25/05 | 8 heures à 12 heures |
| - Lundi 27/05 | 9 heures à 12 heures |
| - Jeudi 30/05 | 8 h 30 à 12 heures 13 h 30 à 16 h 30 |

N'hésitez pas à venir consulter le dossier en mairie, même en dehors des permanences du commissaire.

En effet, un registre d'enquête est ouvert pour chacun des dossiers présentés plus haut qui permet aux habitants d'inscrire leurs remarques.

André Barban,
adjoint à l'urbanisme



Servir le mieux possible La Côte-Saint-André et ses habitants, c'est le sens de notre action au quotidien pour construire un vrai projet d'avenir concrétisé à travers le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui dessine la ville pour les dix à quinze ans qui viennent. Le PLU, une ambition pour notre commune autour d'une idée forte: Réunifier la ville en améliorant le cadre de vie tout en préservant l'identité rurale de notre commune. Suite à l'enquête publique pour laquelle vous serez invités à vous exprimer si vous le souhaitez, le PLU sera voté en conseil municipal au début de l'été. Notre rôle d'élus est en permanence de coordonner toutes les actions qui vont dans le sens de l'intérêt général, de l'intérêt du plus grand nombre, actions qui ont pour but de permettre à chacun de trouver sa place, de s'épanouir dans le respect et la dignité. C'est avec cette constante volonté que nous travaillons en partenariat avec les associations mises en valeur dans ce bulletin.

Le contexte économique demeure très difficile. L'inquiétude face à l'avenir explique la persistance des difficultés du marché immobilier avec pour conséquence directe les baisses de recettes de la commune (Taxe Locale d'Équipement / Taxe d'Aménagement, droits de mutation, redevance d'occupation du domaine public). Malgré ces contraintes extérieures, le redressement des finances de la commune est en bonne voie. Le bilan financier 2012 est en effet très encourageant et confirme l'amélioration des finances communales entamée dès 2009. Ainsi les objectifs fixés en 2009 à travers l'audit financier sont atteints. Mais ne faisons pas de triomphalisme.

Cette année 2013, nous ne relâchons pas nos efforts. Il s'agit de faire aussi bien sinon mieux en rationalisant les moyens. Ainsi, nous poursuivons une gestion rigoureuse au niveau du fonctionnement par la maîtrise des dépenses tout en confortant les services à la population... et nous maintenons un bon niveau d'investissement pour la réalisation des projets pour vous les habitants et pour le soutien de l'activité économique.

Toutes les animations dans cette période de fin d'année scolaire initiées ou accompagnées par la Mairie participent de notre volonté de rendre plus agréable votre quotidien. Et je ne doute pas que vous saurez profiter des nombreux événements festifs qui vous seront proposés tels les galas de danse, les fêtes de fin d'année de nombreuses associations, le marché des peintres, la fête de la musique, en juillet le Festival Nature en Bièvre, la Braderie, les peintres dans la ville, la fête du 14 juillet, le grand prix bouliste, et bien sûr le Festival Berlioz du 21 août au 1^{er} septembre, le plus grand festival symphonique en France et aujourd'hui le plus populaire avec des tarifs réduits et de très nombreux concerts et événements gratuits... pour vous les Côtôises et les Côtôis de tous âges...



Le maire, Jacky Laverdure

Médailles

Trois employés communaux ont reçu la médaille d'honneur régionale départementale et communale. Alain Prudhomme recevait la médaille d'or pour 35 ans de service, Yves Bonneton celle d'argent pour 30 années et Monsieur Jean-Paul Ravel la médaille d'argent pour 20 ans. Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal, adressait aux récipiendaires ses félicitations et une bonne continuation.





Les travaux de la commune

Travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable

Comme nous l'avons évoqué lors de notre dernier bulletin municipal, la Communauté de Communes du Pays de Bièvres Liers est intervenue rue de la République au mois de mars pour reprendre complètement le réseau unitaire de l'intersection de la rue des Terreaux jusqu'à la rue des Moulins.

Afin de remettre aux normes les branchements en eau potable, des travaux sont programmés pour le mois de juin rue de l'Hôtel de Ville.

Les interventions seront programmées le lundi et pourront éventuellement être prolongées jusqu'au mardi. Ces travaux s'étaleront sur les quatre lundis du mois de juin.

Entretien de la voirie

Dans le cadre du programme 2013 de réfection de la voirie, la priorité est donnée à l'entretien du réseau des voies communales. Ainsi ont déjà été retenues, la réfection du chemin de Martel et celle de l'entrée de l'allée Jean Jaurès du feu tricolore jusqu'au gymnase Paul Genevay.

Outre la remise en état de la bande de roulement, ces travaux seront aussi l'occasion d'améliorer la gestion de résurgence de source dans le chemin de Martel, et l'évacuation des eaux pluviales sur l'allée Jean Jaurès.

Environnement

Pour cette année 2013 la commune mène deux réflexions importantes pour la protection de l'environnement. Une première analyse est en cours pour améliorer la qualité du parc d'éclairage public.

L'objectif est de diminuer les consommations électriques, moderniser des installations vieillissantes et adapter le service aux besoins.

Enfin les services techniques travaillent à une autre organisation afin de continuer à diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts.

Dominique Masson,
Adjoint aux travaux
et à l'environnement

Des aides pour « Sortir du mal-logement »

Vous habitez un logement qui manque vraiment de confort ? Savez-vous que vous pouvez obtenir des aides pour réaliser des travaux ?

Le Conseil général de l'Isère avec l'Anah (Agence nationale pour l'habitat), l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement), la CAF (Caisse d'allocations familiales) et l'ARS (Agence régionale de santé) lancent un dispositif de lutte contre le mal-logement avec des aides pour les propriétaires et les locataires occupant un logement privé.

En Isère, environ 30 000 logements seraient sans confort, voire dangereux. Ces logements sont le plus souvent occupés par des ménages qui n'ont pas les moyens financiers d'engager des travaux ou par des locataires qui ne savent pas à qui s'adresser.

Comment savoir si vous êtes dans une situation de mal-logement ?

1. Votre logement est dangereux, il ne vous protège pas des accidents et des intoxications.

Par exemple: vous risquez de chuter dans les escaliers; l'installation électrique est dangereuse (fils électriques apparents)

2. Votre logement n'est pas étanche, il ne vous protège pas de l'extérieur.

Par exemple: la toiture est en mauvais état; les fenêtres laissent entrer l'air et la pluie: les murs présentent des traces d'humidité...

3. Votre logement n'est pas assez chauffé, vous ne possédez pas de chauffage ou il ne fonctionne pas; vous avez

ajouté des appareils pour vous chauffer; vous ne vous chauffez plus car vous ne pouvez pas payer vos factures...

4. Votre logement ne permet pas une hygiène correcte, vous n'avez pas d'eau potable; pas d'eau chaude; il n'y a pas de séparation entre les wc et la cuisine...

Que faire si vous êtes dans une situation de mal-logement ?

Si vous êtes dans une des situations ci-dessus, vous pouvez téléphoner au numéro vert: 0800 300 163 (appel gratuit depuis un fixe).

Un opérateur vous accompagnera dans toutes vos démarches administratives,



techniques, financières et juridiques.

Le C.C.A.S. tient à disposition des habitants des dépliants « sortir du mal logement », édités par le Conseil Général, et peut leur fournir des « fiches de repérage » permettant de déterminer si la situation préoccupante relève ou non du « mal logement ».

Elisabeth Nicoud
adjointe aux actions sociales
et à l'insertion

Budget

Un bilan financier 2012 encourageant...

...mais il faut rester vigilant et poursuivre une gestion rigoureuse en fonctionnement

En 2012, les Recettes Réelles ont baissé de 1 % et les Dépenses Réelles ont baissé de 4 %. **L'épargne de gestion continue donc d'augmenter.** Cette année 2013, nous agissons pour :

- Limiter le coût des énergies en poursuivant les actions d'économies dont l'optimisation de l'éclairage public ;
- Adapter l'organisation et le fonctionnement des services municipaux aux besoins quotidiens de la population ;
- Maintenir l'aide aux associations ;
- Poursuivre la politique de renégociation des contrats et conventions afin de rationaliser les coûts et de travailler les partenariats en toute transparence ;
- Saisir l'opportunité de la création des emplois d'avenir financés à 75 % par l'État pour former des jeunes à des emplois utiles, au service de la collectivité pour le mieux vivre des habitants.

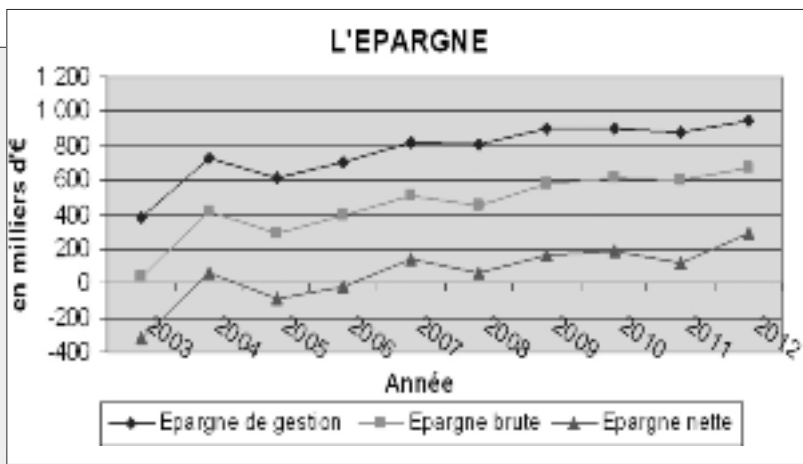
L'épargne

L'épargne de gestion est la différence entre les Recettes Réelles et les Dépenses Réelles de Fonctionnement.

L'épargne brute (CAF brute*) est l'épargne de gestion moins les intérêts d'emprunts de l'année.

L'épargne nette (CAF nette*) est l'épargne brute moins le capital remboursé de l'année.

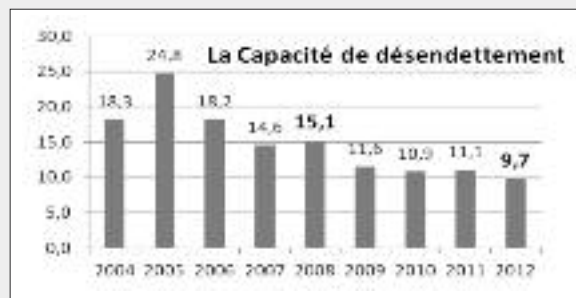
*CAF: Capacité d'Auto Financement



La capacité de désendettement mesure *en combien d'années la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette* en supposant qu'elle y consacre toute son épargne brute.

Le bilan financier 2012 est marqué par **une augmentation sensible de l'épargne brute**, d'où une nouvelle baisse de la **capacité de désendettement** (moins de 10 ans alors que la commune était en zone rouge en 2008 avec plus de 15 ans).

Le bilan financier 2012 est aussi marqué par **une nette augmentation de l'épargne nette**, 288 000 € en 2012 soit la plus importante depuis plus de 10 ans.



...et une gestion volontariste en investissement

À un moment où vous, particuliers et entreprises, êtes dans une situation économique très difficile, nous, collectivités locales, devons dans la limite de nos capacités financières, réinjecter dans l'économie les fruits de vos impôts pour satisfaire les besoins de nos habitants et en même temps stimuler l'économie en créant de la richesse et des emplois.

Cette année 2013, seront poursuivis les aménagements de sécurité Quartiers Sud et entrées de ville, la réfec-

tion de voiries communales, des travaux en Régie dans les bâtiments communaux et pour la réfection de trottoirs.

Seront effectués de gros travaux indispensables et imposés avec notamment, au Château Louis XI, la 1^{re} tranche de travaux qui comprendra l'installation d'un Système de Sécurité et d'Incendie pour la partie sud, la mise en sécurité de la Salle des Fêtes complétée par des travaux d'économies de chauffage et d'amélioration acoustique.

L'achat d'une balayeuse participera au renforcement des équipements des services municipaux afin d'améliorer la propreté de notre ville.

Le recours à l'emprunt est nécessaire en 2013 pour financer ces lourds investissements, mais le montant de cet emprunt devra être limité pour ne pas surendetter la commune, le capital remboursé en 2013 s'élevant à 410 000 €.

René Jallut, conseiller municipal délégué aux finances



Vos associations

Les associations vecteurs de lien social

La contribution des associations à la cohésion sociale, au bien-être des personnes et à l'animation des territoires est reconnue par tous les observateurs.

Dans notre société moderne et complexe les associations sont des acteurs essentiels par leur implication dans tous les domaines d'activités aussi bien au niveau national que local.

En complémentarité avec les pouvoirs publics, elles fournissent en effet des services accessibles et utiles à la population; elles s'engagent dans des actions qui répondent à des besoins et des enjeux sociaux, éducatifs, dans le respect des valeurs républicaines (démocratie, intérêt général, laïcité...).

Elles sont animées principalement par des personnes bénévoles désireuses d'échanger leur passion, de mettre leur engagement et leur dévouement au service de la collectivité.

Quelques chiffres au niveau national

Le nombre d'associations est estimé en France à 1,3 million.

- 46% des français âgés de plus de 18 ans, adhèrent à une association, soit 23 millions d'adhérents,
- 32% des français exercent une activité bénévole, soit 16 millions de bénévoles.

La vie associative cotoise

Le tissu associatif de La Côte-Saint-André est riche de par sa diversité et son nombre d'adhérents. Nous comptons en effet 75 associations dans tous les domaines d'activités: sports, culture, santé/solidarité, éducation, jeunesse, loisirs, officiellement référencées en Mairie et présentées sur son site internet: www.lacotesaintandre.fr.

L'Office Municipal des Sports rassemble 12 clubs sportifs affiliés et compte environ 1 800 licenciés.

Et on ne compte pas les adhérents des associations de danse, de randonnée...

La Maison de la Jeunesse et de la Culture accueille chaque saison environ 800 adhérents qui bénéficient de la diversité des activités proposées dans notre commune.

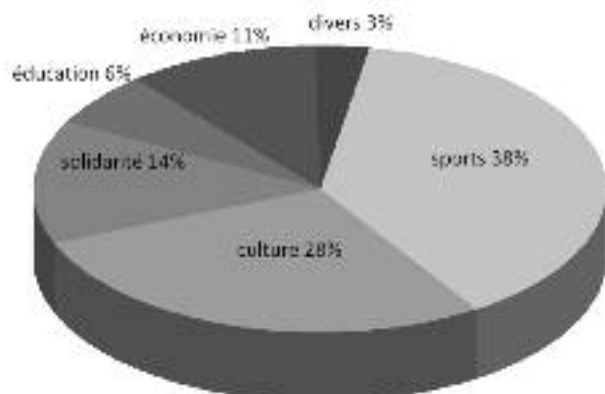


Toutes ces associations animent la vie locale tout au long de l'année et contribuent ainsi à créer du lien social entre les habitants de notre ville mais également avec les communes extérieures car nos associations ont un pouvoir d'attractivité auprès des communes du territoire du fait des activités proposées mais également des locaux et moyens matériels mis à disposition par la Mairie et la Communauté de Communes à La Côte-Saint-André.

La Ville soutient les associations

La ville de La Côte-Saint-André apporte tout au long de l'année un soutien aux associations qui se traduit concrètement par le versement de subventions et l'octroi d'avantages en nature, notamment la mise à disposition de salles de réunions et d'activités, de terrains, de personnel et d'aides techniques diverses.

Subventions communales aux associations
% par secteur d'activités - année 2012



La commune verse annuellement aux associations une subvention de 86 000 € calculée en fonction de critères spécifiques à chaque secteur d'activités.

Par ailleurs, les avantages en nature octroyés aux associations locales représentent un montant de 220 000 € par année civile.

Locaux et espaces d'activités de la commune mis à disposition :

- 2 salles festives du Château Louis XI (salle des Fêtes et salle Aile Nord) - une mise à disposition gratuite par salle et par an pour chaque association côtoise,
- Salle Monsieur Walter (Aile Sud du Château) : associations musicales,
- Salle de la Bièvre à l'Hôtel de Ville pour la tenue de réunions,
- Espace des Alpes – salle Jean Sylvestre (activités et réunions),
- Gymnase Municipal (MJC, clubs de danse),
- Terrains engazonnés foot et rugby et vestiaires sportifs dont le dojo (UAC rugby, FCSA foot, Judo Club Côtois),

la salle polyvalente des vestiaires est également utilisée pour des réunions par les clubs sportifs affiliés à l'Office Municipal des Sports,
- Bâtiments - stand de tir (Amicale Laïque Tir Côtoise).

La mise à disposition régulière des salles et des espaces d'activités fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public signée entre la ville et les associations bénéficiaires formalisant les droits et les engagements réciproques.

En 2012, la ville a signé une nouvelle convention avec la MJC pour un partenariat durable et afin de déployer une politique socio-éducative concertée en direction de la Jeunesse. Une convention fixe également les conditions d'occupation des locaux de l'Espace des Alpes utilisés par la MJC.

Les services techniques de la ville sont régulièrement mobilisés pour accompagner les associations dans le cadre de leurs manifestations (conseils techniques, fourniture de matériel, aménagement des salles festives).

Le centre social municipal, service rattaché au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut assurer un soutien administratif (photocopies, secrétariat) à la demande des associations locales. Ce service est également missionné pour accompagner les associations qui ont des projets de développement et/ou de mise en place de manifestations sur notre commune. Il est important de rappeler le rôle essentiel que représente le travail en transversalité, en partenariat et en réseau avec tous les acteurs locaux.

Les associations caritatives membres du conseil d'administration du CCAS participent à ce titre au travail d'accompagnement des personnes en difficulté.

Martine Corréard,
adjointe au sport et à la vie associative



Le service vie associative :

Hôtel de Ville, accès dans la cour intérieure

Direction : Philippe Ferraris - pferraris.mairiecsa@orange.fr

Accueil et secrétariat : Béatrice Gaillard

Tél. 04 74 20 88 08 - scolaire.mairiecsa@orange.fr

Missions :

- gestion administrative et financière du secteur,
- réservation des salles et espaces communaux en lien avec les services techniques,
- organisation du Forum des Associations,
- gestion des informations associatives sur le panneau lumineux située place des Récollets
- suivi des demandes de subventions,
- suivi des conventions d'occupation du domaine public.

Perspectives : Face à la morosité économique et sociale actuelle, la ville de La Côte Saint-André a la volonté d'être aux côtés des associations et de continuer à assurer un financement public compatible avec ses moyens budgétaires afin de permettre aux associations de proposer des services et des activités de qualité et accessibles au plus grand nombre. Le bénévolat et l'altruisme doivent être encouragés car les associations représentent un modèle de vie collective qu'il convient de préserver.

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le partenariat avec les associations

La volonté des élus au travers des actions impulsées par le Centre Communal d'Action Sociale est de construire, coordonner et développer des liens de partenariat avec les associations œuvrant auprès de la population de la ville. Au-delà de l'événementiel, il s'agit bien de travailler sur le fond avec elles, en fonction de leurs spécificités tout en privilégiant les actions pérennes porteuses de sens.

Le partenariat associatif institutionnel se traduit dans la composition du Conseil d'Administration du C.C.A.S. qui comprend :

- Le maire, président de droit,
- Huit membres issus du Conseil Municipal,
- Huit membres nommés par le maire faisant partie d'associations « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Le partenariat associatif s'exerce au quotidien au travers des missions du CCAS

• Aide sociale obligatoire

L'ADPAH accompagne des personnes ayant besoin de dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et d'aide sociale, constitués par le C.C.A.S. pour envoi au Conseil Général.

• Aide sociale facultative

- ASPIT Emploi fait partie des associations ressources du C.C.A.S. dans l'insertion socioprofessionnelle.

- La Banque Alimentaire de Sassenage fournit au C.C.A.S. des denrées une fois par semaine pour 100 bénéficiaires environ (200 bénéficiaires en tout, la distribution étant répartie sur deux semaines).

- L'association « Parcours Confiance », en lien avec la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, peut accorder des micro-crédits pour des achats nécessaires à la vie quotidienne, notamment pour les personnes ne relevant pas des prêts CAF. C'est le C.C.A.S. qui enclenche les dossiers et les propose à Parcours Confiance.



- Cap Familles (curatelles et tutelles) est en contact avec le C.C.A.S. pour certains suivis individuels.

- L'APAJH et Issue sont parties prenantes dans des actions concernant « le jardin » :

- Jardin partagé du Ponal, sur la base d'une convention avec le C.C.A.S., dont font aussi parties la maison d'enfants les Tisserands et les Orphelins Apprentis d'Auteuil ;

- Pavillon Mercier : sur la base d'une convention avec le C.C.A.S. (dont le lycée agricole est aussi partie), des actions autour du jardin, de l'insertion et de l'animation de la vie sociale locale sont mises en place sur le support d'ateliers de jardinage, cuisine, bois et de séances pédagogiques destinées aux habitants du territoire et aux scolaires.

• Prévention

- Personnes âgées : les Aînés Côtis et le CCAS entretiennent de bonnes relations partenariales, notamment dans l'organisation de la fête des plus de 75 ans (mise à jour des listes, participation au jury du choix du fournisseur, prêt de décorations...). Les Aînés Côtis, pour la deuxième fois cette année, ont recours au groupe des



Marmitons du Centre Social pour leur repas annuel. Par ailleurs, le C.C.A.S. conventionne avec Sud-Isère Télé-alarme pour l'installation de télé-alarmes (une cinquantaine d'abonnés actuellement sur la commune).

- Jeunesse: partenariat étroit avec la Mission Locale, dans le cadre:

- des suivis individuels des 16/25 ans, pouvant concerner des aides financières et/ou une aide alimentaire;

- de l'emploi, avec l'exposition « Jobs d'été » qui se déroulera au Centre Social du lundi 22 avril au vendredi 26 avril, de 13h30 à 16h30.



• Développement social

- Partenariat avec le DIGI (Domicile Inter Générationnel Isérois), sur la base d'une convention concernant le système d'hébergement d'un jeune chez une personne âgée sous certaines conditions.

- L'APAJH: SAJ et CAMSP (Centre d'Action Médico Sociale Précoce) et l'ADPAH élaborent avec le C.C.A.S. le projet intergénérationnel « Clos Chapuis ».

- Les associations Villa Sainte Cécile et ACRIRA (Association des Cinémas de Recherche Indépendants de la Région Alpine) sont partenaires du C.C.A.S. dans « Passeurs d'images ».

- Accueil Paysan et le C.C.A.S. organiseront un marché paysan pour la 3^e fois dans notre commune, dimanche 26 mai 2013.



• Centre Social municipal

- Des associations bénéficient de mise à disposition de locaux, soutien logistique et photocopies;

- Les TISF de l'ADMR interviennent au LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents);

- Des associations diverses: association des familles à Gillonnay, association Le Marmiton à Pajay, MJC, associations sportives... sont partenaires lors d'activités de l'Accueil Loisirs;

- La MJC est impliquée aussi dans l'accompagnement scolaire proposé par le Centre Social;

- L'APAJH peut orienter le public de son SAVS vers les interventions collectives autour de la vie quotidienne;

- L'ADATE encadre les deux actions suivantes: Parentalité/Scolarité et APLS (Atelier des Pratiques Linguistiques et Sociales);

- Le Secours Catholique réalise ses repas-partage dans les locaux du Centre Social.

• Grandes animations

Les associations sont des partenaires essentiels dans toutes les grandes manifestations; ainsi, beaucoup se mobilisent à la fois sur Carnaval et la Fête de la soupe: Commerces Plus, ISSUE, associations de parents d'élèves.

Pour Carnaval, se mobilisent aussi la MJC et l'APAJH.

A la *Fête de la soupe* participent également Bièvre Liers Environnement et les Gens du Nord.

La *Fête de quartier du Ponal* doit son succès à, entre autres, la MJC, l'APAJH, le club de foot.

Par ailleurs, plusieurs associations contribuent à la qualité de la programmation de l'Accueil Loisirs (dont l'APAJH et des associations sportives).

Elisabeth Nicoud
adjointe aux actions sociales
et à l'insertion

Dauphiné Compost

À la suite de plaintes de riverains des quartiers Sud de la commune, la municipalité a rencontré les dirigeants de la société Dauphiné Compost. Il leur a été demandé de mieux prendre en compte les effets connexes de leur activité. Voici le communiqué de la société :



Dauphiné Compost est une plate-forme de compostage de déchets verts, de Matières d'Intérêt Agronomique Issus du Traitement des Eaux, de bio déchets, installée sur la Côte-Saint-André depuis août 2006.

Elle est assujettie au régime ICPE de l'Autorisation depuis juillet 2011, pour les rubriques 2780-2a, 2171 et 2260-2b. Les 2 phases principales du compostage (fermentation et maturation) sont réalisées en ventilation forcée. Le compost fabriqué dans le cadre de la norme NFU 44-095 est vendu aux agriculteurs locaux, certaines collectivités, des paysagistes...

Dans le cadre de sa démarche qualité et afin de renforcer ses relations de bon voisinage, Dauphiné Compost a mis en place un

numéro vert à destination des communes limitrophes et des riverains de la plate-forme de compostage depuis novembre 2009. Il s'agit du numéro vert gratuit 0800 104 024.

Ce numéro est un outil de communication pour Dauphiné Compost et lui permet de recevoir les interrogations du public quant à ses métiers, les remarques et réclamations des riverains désirant signaler une non-conformité ou une nuisance... Un registre des appels a été créé, recensant les non-conformités et tenu à disposition des communes et administrations.

À la suite de l'analyse d'un certain nombre d'appels, Dauphiné Compost a mené divers changements sur son mode de production : changement du ratio des mélanges en fa-

brication, arrêt des ventilateurs à certaines heures... Un système de brumisation a également été mis en place depuis août 2011. Dans le cadre de l'Arrêté d'Exploitation, des mesures olfactométriques ont été réalisées en janvier 2012, elles ont démontré que le débit d'odeur global de l'installation était conforme à la réglementation.

La recherche d'amélioration de la gestion de notre environnement est permanente : la zone couverte par la brumisation élargie, un nouveau principe actif a été testé à l'automne 2012...

Dauphiné Compost s'implique ainsi dans une démarche de progrès continu pour que nos installations fonctionnent dans un cadre respectueux du voisinage.

Tribune libre

Groupe non inscrit :
tribune libre non communiquée.

LA COTE ENSEMBLE : une équipe solidaire à votre écoute.

LA COTE ENSEMBLE est une association créée en février 2006 par des habitants motivés dont l'objectif commun est de :

- Bâtir un projet cohérent pour un avenir harmonieux à LA COTE SAINT ANDRÉ

- Formuler des propositions d'actions municipales

- Soutenir ces actions ou projets, les promouvoir au sein du conseil municipal par l'intermédiaire des élus du groupe politique LA COTE ENSEMBLE

- Constituer un relais entre la population et les élus

- Accueillir toute personne souhaitant

s'investir dans la vie locale de notre commune

Aujourd'hui, LA COTE ENSEMBLE est solidaire de ses 6 représentants élus, qui lors de chaque conseil municipal, défendent leurs idées et leurs valeurs.

LA COTE ENSEMBLE prépare l'avenir de LA COTE SAINT ANDRÉ : améliorer son développement et lui rendre sa place de ville-centre de la plaine de la Bièvre.

Pour engager formellement notre programme d'actions, nous avons besoin de **vous**.

Vos observations du quotidien, vos idées pour améliorer la vie de votre quartier sont les bienvenues.

Venez nous enrichir de vos réflexions, de vos besoins !

Prenez contact avec l'un de nos élus ou un membre de l'association.

Vous pouvez vous exprimer sur notre site internet www.la-cote-ensemble.fr, ou bien débattre en direct sur notre page Facebook.

N'hésitez pas, LA COTE ENSEMBLE est à votre service.

LA COTE ENSEMBLE :

- Une équipe qui aime La Côte

- Une équipe qui vous écoute, qui vous représente

- Une équipe de citoyens comme vous

Le Groupe LA COTE ENSEMBLE :

Marielle Coup, Mireille Gilbert, Nunzia Mazzilli, Marie-Thérèse Robert, Eric Germain-Cara, Joël Gullon

Opération sécurité surveillance de vos habitations

Les personnes intéressées sont invitées à signaler leurs dates de départ aux services de gendarmerie ou de police municipale ou un imprimé d'inscription leur sera remis. Durant leurs patrouilles, une attention particulière sera portée aux domiciles des personnes ayant signalé leur absence en effectuant des passages réguliers. Cette surveillance appuyée est gratuite.

Inscriptions scolaires

École Primaire Publique (maternelle et élémentaire)

Les inscriptions ont lieu sur le site de l'école – 38, rue de la Halle.
Pour prendre rendez-vous, contacter la Directrice, Mme Michèle LINDE
04 74 20 30 33 - ecolepublique.maisiecsa@orange.fr

Documents à fournir :

- Le certificat d'inscription délivré par la mairie (*avant l'inscription à l'école, vous devez inscrire votre enfant au service scolaire de la mairie qui vous délivrera le certificat d'inscription sur présentation d'un justificatif de domicile et du livret de famille*),
- Le carnet de santé de votre enfant,
- Le livret de famille.

Si votre enfant fréquente déjà l'école, il est inutile de le réinscrire.

Si votre enfant vient d'une autre école, vous devez vous munir, en plus des documents ci-dessus, du certificat de radiation à réclamer au directeur de l'ancienne école.

Fête de la musique vendredi 21 juin 2013

Des habitants se sont manifestés auprès du centre social municipal pour faire connaître leur désir de voir se dérouler une fête de la musique populaire et authentique dans les rues de La Côte-Saint-André. L'association « commerces plus » a également sollicité le centre social à ce sujet. Les parents d'élèves de l'École Municipale de Musique et autres associations locales en lien avec la musique ont vite répondu favorablement quant à leur participation dans l'organisation de cette manifestation.

Ainsi, grâce à l'implication des habitants et associations locales dans la réflexion et l'organisation de cette manifestation, le vendredi 21 juin 2013, à partir de 18h30, les rues de La Côte-Saint-André seront animées et ouvertes à tous les styles de musique, tous les âges, tous les publics et tous les styles, du classique au rock, en passant par la chanson française.

Vous êtes musiciens, chanteur, vous avez un groupe ? Venez mettre en avant vos talents musicaux à la fête de la musique à La Côte-Saint-André.

Vous souhaitez participer à l'organisation ? Rejoignez-nous !

Renseignements au centre social 04 74 20 57 10 - centresocial.mairiecsa@wanadoo.fr
Facebook : fête de la musique-Côte Saintandré

État civil

NAISSANCES*

BARRAL Lorys
TABOURET CAHON Thomas Collin
DUVILLARET Judith-Marie Andrée
CASU Timai Louis
MEJJAS Léna Sophie
JOURBERT-BOITAT Pauline Cathy Elodie
OUADEL Yasmine
LEGENVRE Julian Florent Charly
PÉRINELLE Rafaël Michel Marie
PAQUET Etienne Michel Joseph
PETIT Marie Marguerite
OGEL Cansu
UZ Berat
KILING Ceylin
YAZANEL Emir
BENZELMAT Rania
DUPON Sohan
GONIN Lou Marie Jeanne
LE RÉGENT Louanne Maëva Maëlyne

MARIAGES*

11/11/2012 AMRI Karim et BLANCHEMANCHE Linda Rita Béatrice
14/11/2012
15/11/2012
20/11/2012 HOERNEL épouse ROBERT Sylvie Christiane Réjane
20/11/2012 BENNETON Paul Albert
21/11/2012 JOURDAN épouse GUILLOT Laurence
03/12/2012 PEZIN née TRESSE Florence Marie Antoinette
09/12/2012 PERRIN Gérard André Jacques
18/12/2012 GIRARD Georges René Jean
19/12/2012 ROUGEBOUX Roger René
21/12/2012 CHASSON veuve VIGNE Marie Jeanne Joséphe
27/12/2012 CHARROUD veuve CRENON Marthe, Joséphine
31/12/2012 PONCIN née BLANCO Dolorès
17/01/2013 BERNARD-CAR veuve MOIROUD Jeanine Marie Joséphine
28/01/2013 VIDAIC ima
02/02/2013 NEMOZ Louis Marcel Joseph
12/02/2013 DUBOULAY veuve DELAVAL Suzanne Marie-Louise
13/02/2013 BOUSSUGES Pierre Jean Baptiste
18/02/2013 BAELDE Joseph André
23/02/2013
28/11/2012
01/12/2012
20/12/2012
23/12/2012
03/01/2013
07/01/2013
12/01/2013
19/01/2013
20/01/2013
20/01/2013
05/02/2013
07/02/2013
18/02/2013
26/02/2013
02/03/2013
06/03/2013

*Informations diffusées en accord avec les familles concernées

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Site officiel de la mairie
www.lacotesaintandre.fr

Mairie de La Côte-Saint-André

2, rue de l'Hôtel de Ville - BP 84
38 261 La Côte-Saint-André CEDEX
04 74 20 53 99 - www.lacotesaintandre.fr

Accueil / État Civil

04 74 20 53 99
etatcivil.mairiecsa@orange.fr

Archives municipales

04 74 20 53 99
archives.mairiecsa@orange.fr

Centre Communal d'Action Sociale

04 74 20 88 05
ccas.mairiecsa@orange.fr
Lundi au jeudi de 9 h 00 à 11 h 30

Service Multi Accueil Jeune Enfant

04 74 20 39 59
Espace des Alpes
3, avenue de Verdun

Secrétariat du Maire

04 74 20 88 02
mairiecsa@orange.fr

Service comptabilité

04 74 20 53 99
compta.mairiecsa@orange.fr

Service scolaire, vie associative

04 74 20 88 08
scolaire.mairiecsa@orange.fr
Lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et
jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

École Municipale des Sports

04 74 57 42 01
40, rue de la Halle – Gymnase municipal
38 261 La Côte-Saint-André CEDEX
ecoledessports.mairiecsa@orange.fr

Urbanisme

04 74 20 28 70
urbanisme.mairiecsa@orange.fr
Permanences : lundi et mardi de 13 h 30
à 16 h 30 et jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

Services Techniques

04 74 20 38 66
techniques.mairiecsa@orange.fr

Police Municipale

04 74 20 88 06
pm.mairiecsa@orange.fr
Lundi au vendredi de 11 h 00 à 12 h 00
et le samedi de 10 h 00 à 11 h 00

Centre Social Municipal

04 74 20 57 10
Espace des Alpes – 3, Avenue de Verdun
centresocial.mairiecsa@wanadoo.fr

École Municipale de Musique

04 74 20 31 21
Château Louis XI – 23, rue des Remparts
ecoledemusique.mairiecsa@orange.fr

Agenda

Retrouvez l'agenda sur www.lacotesaintandre.fr

Avril

du 13 au 19 Avril

Exposition de Peintures BOZ'ARTS
salle Jongkind

Lundi 15

Conférences Atelier Culturel Inter-Ages
salle aile nord

Jeudi 18

Thé dansant CCAS
salle des fêtes

Samedi 20

Soirée Dansante Terpsichore
salle des fêtes

du 26 avril au 05 mai

Exposition photos Dominique Fabre
salle Jongkind

Mai

Lundi 13

Conférences Atelier Culturel Inter-Ages
salle aile nord

Mercredi 15

Concours de pétanque – amicale anciens sapeurs pompiers de l'Isère
Château Louis XI

Vendredi 17

Collecte de Sang
salle aile nord

Samedi 18

Festival et Concert
Société Philharmonique
halle et Château

Sam.18 - Dim.19

Courses de Lévrier
parc Allivet

Dimanche 26

Marché Accueil Paysan
halle médiévale

Lundi 27

Conférences Atelier Culturel Inter-Ages
salle aile nord

JUIN

du 31 mai au 16 juin

Exposition Peinture sur Pierre – résidents de l'EHPAD
salle Jongkind

Samedi 01

Gala de Flamenco MJC
salle des Fêtes

Dimanche 02

Marché des Arts
Halle

Vendredi 07

Rencontre des Chorales St François
salle des Fêtes

Samedi 08

Tournoi Découverte Hand Ball
gymnase P. Genevay

Samedi 15

Fête de la M.J.C.
parc Allivet

Samedi 15

Gala de Danse Artistic'Dance
salle des fêtes

Vendredi 21

Fête de la Musique

Du 20 au 22

Exposition M.J.C.
salle Jongkind

Samedi 22

Gala de Danse Résonnances
salle des fêtes

du 24 juin au 02 juillet

exposition APAJH créations réalisées par les personnes du Service Accueil Jour
salle Jongkind

Samedi 29

Fête de l'Ecole Publique
salle des fêtes

Juillet

du samedi 6 au dimanche 14

Exposition Morigault
salle Jongkind

Dimanche 07

Braderie brocante
La Côte-Saint-André Commerces +
halle - centre ville

Samedi 6 et Dimanche 07

Concours de peintres les amis du festival Berlioz
centre ville

Samedi 6 et Dimanche 07

Festival Nature en Bièvre art et chasse
parc Allivet

Samedi 14

FÊTE NATIONALE
parc Allivet

vendredi 19/07

Cinéma en Plein Air
Parc Allivet

sam 27-dim 28-lun 29

Grand Prix bouliste
place Hector Berlioz et boulodrome

Août

du 21 au 1^{er} septembre

FESTIVAL BERLIOZ
château Louis XI

du 21 au 1^{er} septembre

Exposition Les Amis du Festival Berlioz
salle Jongkind

Bulletin d'informations n° 19
Directeur de la publication : Jacky Laverdure
Rédaction : Mairie de La Côte-Saint-André
Crédit photo : Mairie de La Côte-Saint-André
Mise en page : Agence Isa
Impression : Imprimerie Rochat
Tirage 2700 exemplaires
Dépôt légal en cours